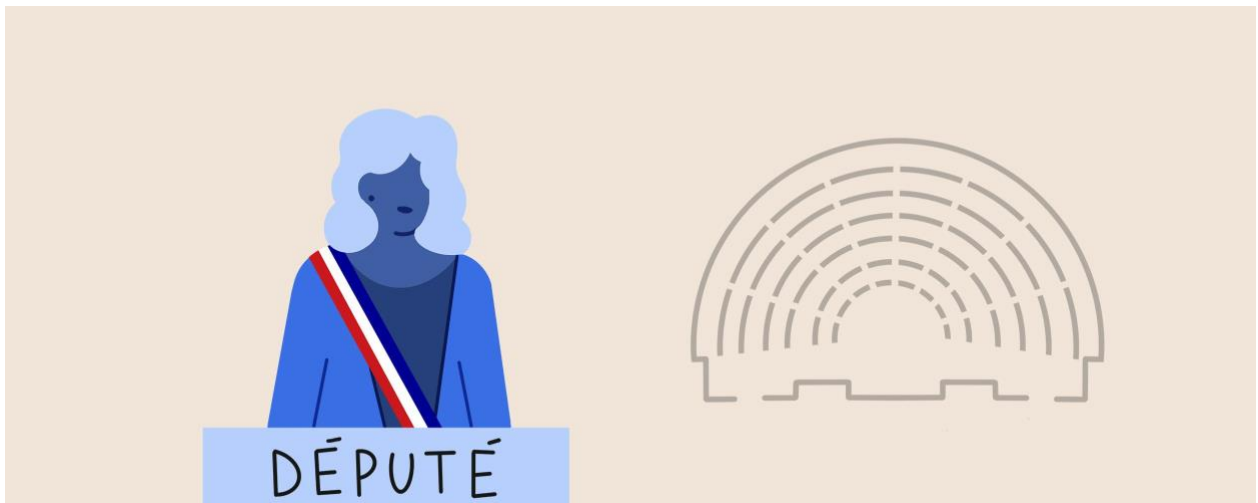




Les députés français



Certains mots ou expressions
peuvent être difficiles à comprendre.

Ces mots ou expressions **sont écrits en gras**
dans le document.

Vous pouvez retrouver ces mots ou expressions
expliqués à la fin de ce document.

Sommaire

Un député français et l'Assemblée nationale c'est quoi ?	3
Quels sont les pouvoirs des députés ?	5
Les députés ont le pouvoir législatif	5
Les députés ont le pouvoir de contrôler le Gouvernement	6
Quelle est la durée du mandat d'un député ?	9
Explication des mots et expressions difficiles	10
Amendement	10
Assemblée nationale.....	10
Commission.....	10
Commission permanente parlementaire.....	10
Conseil constitutionnel	11
Constitution	11
Dissoudre l'Assemblée nationale.....	11
Haute cour.....	11
Motion de censure	11
Majorité absolue	12
Mandat.....	12
Parlement.....	12
Pouvoir législatif.....	12
Projet de loi.....	13



Un député français et l'Assemblée nationale c'est quoi ?

Les députés français représentent la Nation.
La nation c'est l'ensemble des Français.
Les députés rédigent et votent les lois.



Il y a 577 députés sur tout le territoire français.
Les Français élisent leur député selon leur lieu de vie.
Par exemple il y a des députés pour Paris,
pour la Corse ou la Guadeloupe...
Les députés sont en contact avec leurs électeurs.
Par exemple ils organisent des réunions
ou répondent aux questions.

Les députés se réunissent à l'**Assemblée nationale**.
On dit qu'ils siègent à l'Assemblée nationale.



Il y a 8 commissions permanentes à l'Assemblée nationale.
C'est-à-dire 8 groupes de députés qui travaillent toute l'année sur
des sujets différents.

Chaque commission :

- étudie les projets de loi
- contrôle les actions du Gouvernement



Par exemple la commission sur les affaires culturelles
ou la commission sur les affaires économiques.

Dans chacune de ces commissions
les députés travaillent pour

- préparer les débats sur les lois présentées
à l'Assemblée nationale
- contrôler les actions du Gouvernement



Quels sont les pouvoirs des députés ?

L'Assemblée nationale fait partie du **Parlement**.

Le **Sénat** fait aussi partie du Parlement.



Le parlement a le **pouvoir législatif**.

C'est-à-dire le pouvoir de voter les lois.

Les députés et les sénateurs ont le même rôle.

On les appelle aussi des parlementaires.

Les députés ont le pouvoir législatif

Les députés :

- rédigent les lois
- proposent des lois
On parle de proposition de loi.
- votent les lois
- déposent des **amendements**
Un amendement propose de modifier,
retirer ou ajouter des textes dans un projet de loi.



Les députés ont le pouvoir de contrôler le Gouvernement



Les députés contrôlent les actions du Gouvernement.

Ils peuvent poser des questions au Gouvernement pour mieux comprendre ses actions.

- Les députés évaluent **les politiques publiques** du Gouvernement.

Les politiques publiques ce sont les actions du Gouvernement pour faire évoluer la société.

Cela veut dire que les députés peuvent étudier les politiques publiques du gouvernement.

Par exemple contrôler comment est utilisé l'argent public.

Les députés peuvent aussi faire des propositions.

Par exemple comment mieux utiliser l'argent public.



- Les députés peuvent demander la démission du Gouvernement.

On parle d'une **motion de censure**.

Une motion de censure c'est dire

qu'on a plus confiance dans le Gouvernement

Si les députés votent une motion de censure,

le Gouvernement doit démissionner.

Pour voter une motion de censure

il faut que plus de la moitié des députés

soient d'accord.



- Un député peut saisir le **Conseil constitutionnel** avec au moins 59 autres députés, C'est demander à vérifier si un texte voté respecte la Constitution française. La Constitution française c'est la grande loi qui fixe l'organisation et le fonctionnement de la France. La **Constitution** française c'est la grande loi qui fixe l'organisation et le fonctionnement de l'état



- Les députés et les sénateurs forment la **Haute cour**. Les députés et les sénateurs forment la Haute cour. La Haute Cour peut demander au Président de la République de ne plus être président.

- Comment est élu un député ?

Les élections des députés sont les élections législatives.

Un député est élu au **suffrage universel direct**.

Le suffrage c'est la manière de voter.

Le suffrage universel direct, c'est quand les Françaises et les Français, votent directement.



L'organisation d'un vote s'appelle un **scrutin**.

Par exemple le scrutin majoritaire

Le candidat doit avoir la majorité des votes pour être élu.

Cela veut dire que la plus grande partie des gens qui ont voté pour ce candidat.



Pour être élu député
il faut avoir plus de la moitié des votes.
On parle de **majorité absolue**.

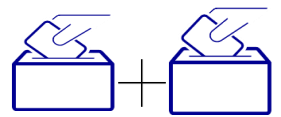
L'élection du député se fait en 1 ou 2 tours.

Si un candidat a plus de la moitié des votes au premier tour
il est élu député.

Si aucun candidat a plus de la moitié des votes au premier tour
il y a un second tour.

On parle de **scrutin** à 2 tours.

Pour être élu député il faut la majorité des votes.



Quelle est la durée du mandat d'un député ?



Un mandat c'est la période pendant laquelle une personne est élue
Le mandat du député dure 5 ans.

Sauf si le président de la République **dissout** l'Assemblée nationale.

Cela veut dire que le président de la République annule les mandats des députés de l'Assemblée nationale.
Dans ce cas il y a de nouvelles élections législatives.



Un député peut être élu autant de fois que possible.
On dit que le mandat est renouvelable sans limite.



Explication des mots et expressions difficiles

Amendement

Un amendement propose de modifier, retirer ou ajouter des textes dans le projet de loi.

Assemblée nationale

L'Assemblée nationale c'est l'endroit où les députés votent les lois.

On dit qu'ils ont un pouvoir législatif.

Les députés français représentent la nation.

Ils sont élus par les Français pour 5 ans.

On dit qu'ils ont un mandat de 5 ans.

Commission

Une commission c'est une réunion avec plusieurs personnes.

Commission permanente parlementaire

C'est un groupe de députés ou de sénateurs qui travaillent régulièrement dans un domaine.

Les réunions s'appellent des commissions.

Les domaines sont par exemple les affaires culturelles, les affaires économiques...

Chaque commission :

- étudie les projets de loi
- contrôle les actions du Gouvernement



Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel c'est l'institution qui contrôle si la Constitution est bien respectée.

Il y a 9 personnes au Conseil constitutionnel.

Constitution

La **constitution** c'est la grande loi qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un état.

Dissoudre l'Assemblée nationale

Dissoudre l'Assemblée nationale c'est annuler les mandats des députés de l'Assemblée nationale.

Cela veut dire que le président de la République demande de nouvelles élections de députés.

Haute cour

Les députés et les sénateurs forment la Haute cour.

La Haute Cour peut demander au Président de la République de ne plus être président.

Motion de censure

Une motion de censure c'est dire qu'on a plus confiance dans le Gouvernement
Si les députés votent une motion de censure, le Gouvernement doit démissionner.



Majorité absolue

Il faut avoir plus de la moitié des votes pour être élu député.

On parle de majorité absolue.

Mandat

Un mandat c'est la période pendant laquelle une personne est élue

Parlement

Le Parlement c'est une ou plusieurs assemblées avec des représentants.

Les représentants s'appellent des parlementaires.

En France le Parlement a le pouvoir législatif.

C'est-à-dire le pouvoir de voter les lois.

Le Parlement est composé

- de l'Assemblée nationale, avec les députés
- et du Sénat, avec les sénateurs

Les députés et les sénateurs s'appellent aussi des parlementaires.

Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif c'est le pouvoir de voter les lois.



Projet de loi

Un projet de loi c'est une loi qui est proposée
par le Gouvernement.

Si c'est un député qui propose une loi, on parle de proposition de loi.



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous
avec la méthode du **F**acile à **L**ire et à **C**omprendre.

On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif [CAP'acité](#)
pour la relecture et la validation du document.

